



Programme de Formation

Intitulé : **GESTION DU PERSONNEL / PAIE**

2 jours

➤ **Public :**

Tout salarié en charge de la gestion administrative du personnel (dirigeant salarié ou collaborateur).

➤ **Pré-requis :**

Connaissance des mécanismes de la paie et/ou actualisation ou consolidation de pratique.

➤ **Objectifs :**

- Acquérir les principes juridiques, sociaux et fiscaux liés à l'établissement de la paie et des charges sociales ;
- Établir une paie conforme à la réglementation fiscale en vigueur (durée du travail, heures supplémentaires..) ;
- Calculer les charges sociales de manière fiable en intégrant les modifications intervenues dans le domaine de la paie.

➤ **Méthode pédagogique :**

- Une **pédagogie progressive** permettant à chaque participant d'acquérir l'ensemble des concepts.
- Une **formation opérationnelle** : travail sur des imprimés Cerfa, proposition d'outils concrets (check-list départ, modèle de fiche de bible de paie...), établissement de bulletins de paie.

➤ **Déroulement du stage :**

Durée : 2 jours consécutifs soit 14 heures
Lieux : Cannes, Nice

A partir de 8h30 :	accueil des stagiaires
8h45 :	démarrage du stage
10h20 – 10h40 :	pause café
12h25 – 13h30 :	pause déjeuner
13h30 :	reprise du stage
15h20 – 15h40 :	pause
16h45 :	fin du stage et clôture de la journée

➤ **Suivi et évaluation :**

Le suivi du stagiaire :

- Feuilles d'émargement (signature quotidienne) ;
- Grilles de positionnement et de progression en début et en fin de formation ;

Evaluation permanente : A chaque fin d'exercice de mise en application : auto-évaluation réalisée par le stagiaire sous contrôle du formateur ;

Evaluation en fin de session sur support écrit (grille de satisfaction AGEFOS) puis échanges oraux ;

Dépannage hot line par téléphone ou internet (2 mois) ;

Suivi à 3 mois par grille envoyée par courrier électronique.

➤ **Validation :**

- Attestation de compétences,
- Attestation VAE en fin d'année,
- Concours de l'Union Professionnelle des Professeurs Cadres et Techniciens du Secrétariat et de la Comptabilité :

UPPCTSC - 21 rue Croule-Barbe - 75013 Paris
Dates des épreuves : Mai 2008, Janvier 2009
UCP1 – Gestion option paye simple

➤Contenu :

Gestion du Personnel / Paie – 2 jours consécutifs

Environnement juridique (Bases et rappels)

- Les contrats de travail
- Les conventions collectives
- Les documents et registres obligatoires
- Les institutions extérieures : médecin du travail, inspection du travail...

Le bulletin de paie

- Présentation, mentions obligatoires, conservation

La rémunération

- Mensualisation
- Minima légaux (SMIC) et conventionnels ; garanties et rémunérations
- Primes et avantages, allègements, exonérations fiscales
- Loi Fillon, loi TEPA

Evaluation du temps de travail

- Durée : heures normales, heures supplémentaires,
- Repos compensateur ; récupérations
- Gérer les absences : maladie, congés payés, absences diverses

Calcul des charges sociales

- Bases, plafonds, prorata
- Cotisations URSSAF, ASSEDIC, retraite complémentaire

Etablissement du bulletin

- Net à payer, net fiscal, le paiement
- Situations courantes : avantages en nature ; indemnités kilométriques
- Frais professionnels : exonérations et assouplissement

Détermination des bases de calcul de la paie

- Les saisies sur salaire (barèmes)
- Les suspensions du contrat de travail (approfondissement)
- Les congés payés, les R.T.T.
- Incidences de la longue maladie et des temps partiels thérapeutiques
- Traitement des indemnités journalières Sécurité Sociale
- Les maintiens de salaires conventionnels
- Les contrats liés à la politique de l'emploi :
- L'alternance : contrats d'apprentissage, de professionnalisation
- Les Contrats aidés : C.A., C.A.E., CIRMA, CDD Senior
- Traitement des stagiaires
- Paie et cessation du contrat de travail :
- Démission, licenciement, départ à la retraite, mise à la retraite
- Indemnités transactionnelles et paie
- Le solde de tout compte

▶ **Le calcul des charges sociales (approfondissement)**

- Identifier et connaître les différents organismes de recouvrement
- Le calcul des charges :
 - Les bases, les plafonds, les proratisations
 - Incidences des allègements
 - La retraite complémentaire et la GMP
- Établissement des déclarations :
 - URSSAF , ASSEDIC
 - Caisses de retraite
 - Taxe sur les salaires
- Eléments relatifs à l'établissement de la DADS

Votre contact sur Nice : Pamela Zedet 04.93.85.16.67 esccom.formationnice@wanadoo.fr

Votre contact sur Cannes : Céline Respaut 04.93.68.42.11 seps.sarl@wanadoo.fr